

**Arrêté du 23 novembre 2021 portant cessation de fonction et nominations
(régisseurs d'avances et de recettes) à l'annexe du tribunal judiciaire d'Annecy**

NOR : JUSB2135035A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des secrétariats-greffes des juridictions civiles et pénales ;

ARRÊTE

Article 1

Il est, à compter du 30 novembre 2021, mis fin aux fonctions de Madame Danielle COUDURIER (HUPOND), secrétaire administrative, en sa qualité de régisseuse intérimaire à l'annexe du tribunal judiciaire d'Annecy.

Article 2

Madame Danielle COUDURIER (HUPOND), secrétaire administrative, est, à compter du 30 novembre 2021, nommée régisseuse titulaire à l'annexe du tribunal judiciaire d'Annecy.

Article 3

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de Chambéry, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait le 23 novembre 2021,

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Par délégation

Le sous-directeur des ressources humaines des greffes,

Eric VIRBEL